

**Article publié sur APM News le 10/12/19 :**



## **Le projet territorial de santé mentale de l'Essonne arrêté par l'ARS Ile-de-France**

Mots-clés : #Ile-de-France

POLSAN - ETABLISSEMENTS

PARIS - Le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale (PTSM) 2019-2024 du département de l'Essonne ont été arrêtés par l'agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, selon une décision publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région le 18 novembre.

Le projet est "le premier à avoir été finalisé en Ile-de-France", selon une présentation faite sur le site des conseils territoriaux de santé franciliens.

Dans un contexte marqué par les inégalités infradépartementales et une démographie des professionnels de santé défavorable, le projet territorial de santé mentale est articulé autour de cinq thématiques: les inégalités territoriales et l'attractivité du département de l'Essonne; la sensibilisation et la formation des acteurs intervenant dans le "parcours de santé mentale, de soins et de vie"; l'entrée dans le parcours de prise en charge; la prévention, gestion de l'urgence et de la crise; le parcours de vie et de soins sans rupture et l'insertion.

Ces enjeux ont donné lieu à 12 fiches actions et 47 objectifs opérationnels. Parmi eux figurent la création d'une unité adolescents/jeunes adultes en semi-urgence, la consolidation de la prévention et de la prise en charge précoce des addictions des adolescents, la prévention de l'urgence psychiatrique et la réduction de l'hospitalisation sous contrainte.

Le projet prévoit aussi le développement des consultations spécifiques "suicide", l'amélioration de la coordination des parcours avec la ville et les autres acteurs du premier recours, le développement de structures adaptées (foyer pour personnes handicapées vieillissantes notamment), de solutions d'accompagnement en milieu ordinaire (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés -Samsah) et de logements accompagnés et inclusifs.

L'offre de psychiatrie publique sectorielle est assurée sur le territoire par trois établissements publics: l'EPS Barthélemy-Durand, le GH Nord Essonne et le CH Sud francilien. L'offre de prise en charge en établissement privé est composée d'un établissement privé à but non lucratif, le CH Frédéric-Henri-Manhès (Fleury-Mérogis), et de plusieurs cliniques.

[VL0Q2AG6F]